

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

#### **SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30**

N° DEL2022\_019 : RENOUVELLEMENT DÉLÉGATION SERVICE PUBLIC MARCHÉ  
VEAUX DE JARLARD

#### **L'an deux mille vingt deux, le huit février**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs,  
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

#### **Membres présents non votants** :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

#### **Membres excusés** :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

#### **Membres représentés** : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

**Votants : 47**

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022**

### **N° DEL2022\_019 : RENOUVELLEMENT DÉLÉGATION SERVICE PUBLIC MARCHÉ VEAUX DE JARLARD**

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

#### **Monsieur Roland GILLES, rapporteur,**

En 2007, la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est dotée de la compétence pour aménager un marché sécurisé de veaux lourds sur les 3 premières travées du foirail de Jarlard.

Ces dernières années, la gestion de ce marché a été déléguée à l'association de Jarlard dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) d'une durée de trois ans.

Le nombre de veaux accueilli sur les dernières années sur le foirail était d'environ 2 400 par an, soit environ 84 veaux par marché. Pour l'année 2021 le bilan est comme suit :

- 28 marchés tenus sur l'année ;
- 1627 veaux ont été vendus ;

Soit une moyenne de 58 veaux par marché, à mettre en regard des objectifs prévus (80 veaux/marché) lors de l'aménagement de cet équipement.

La convention est arrivée à échéance et il convient de relancer une consultation pour renouveler cette DSP qui donnera lieu à une nouvelle délibération.

Dans le cadre de cette DSP d'affermage, le fermier prendrait en charge l'ensemble des frais de fonctionnement pour le marché de veaux lourds (cf projet de convention) hormis ceux qui ne sont pas de son fait (nettoyage avant marché et détérioration des équipements par acte de vandalisme).

Sur la base de l'ancienne convention d'affermage de délégation de service public, le montant estimé des recettes d'un tarif délibéré de 6,50€ par tête, pouvant être générées pour la gestion de ce marché et pour une durée de 3 ans serait d'environ 3 500 €. La participation globale versée à l'Agglomération par le bénéficiaire sur la durée de la DSP serait, par suite, de 3500€ x 3 = 10500€.

#### **Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2022,

CONSIDERANT qu'il est important de disposer sur le territoire d'une offre d'accueil pour une profession durement affectée par les évolutions de consommation,

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE** de renouvellement de la délégation de service public pour la gestion du marché de veaux lourds pour une durée de 3 ans.

**AUTORISE** madame la présidente ou monsieur le vice président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférant.

Pour extrait conforme,  
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY